



Resiliation assurance mobile bouygues telecom

Par **sourire**, le **17/10/2009** à **10:05**

Bonjour,

J'ai acheté un téléphone portable chez Bouygues Telecom la semaine dernière. Le vendeur a été très insistant pour que je souscrive une assurance Club Bouygues (GRAS SAVOYE). En gros, je me suis vraiment sentie obligée de signer et maintenant je me retrouve toute bête avec mon assurance à 4,90€/mois...

3 jours plus tard, lorsque j'ai appelé la compagnie d'assurance pour annuler cette souscription il m'a été répondu qu'il n'y avait pas de délai de rétractation et que cela ne se faisait que pour les ventes à distance.

je devais envoyé une demande de résiliation avec AR 1 mois avant la date anniversaire.

Savez-vous s'il est possible d'annuler cette assurance où bien dois-je attendre 1 an ?

JE VOUS REMERCIE PAR AVANCE POUR VOTRE REPONSE
Cordialement

Par **chaber**, le **17/10/2009** à **14:44**

Bonjour,

l'achat et l'assurance ayant été effectués en magasin, il ne peut y avoir de lai de rétractation car il n'y a pas eu démarchage.

Si vous maintenez votre intention de résilier ce contrat, vous pouvez le faire dès maintenant pour la date anniversaire (en LR avec AR). Ainsi vous n'oublierez pas de respecter les délais. Surtout faites un double que vous conserverez précieusement en attendant confirmation de l'assureur

Par **riaublanc**, le **13/06/2012** à **16:29**

je demende de resiller mon contrat de mon telephone portable don le est le0699052341 je vous remerçie

Par **riaublanc**, le **13/06/2012** à **16:39**

je suie sfr nouveau telephone portable merçie